

# ARRETE TEMPORAIRE



111/2026  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Rue des Remparts – Echafaudage - PROLONGATION**  
**Réglementation de stationnement et circulation**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de M. Thomas Moreau représentant de la SARL Thomas MOREAU en date du mercredi 6 mai 2026,  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue des Remparts dans le cadre de la pose d'un échafaudage,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Afin de permettre des travaux de ravalement de façade au 2 rue des Remparts l'entreprise SARL Thomas Moreau est autorisé à installer un échafaudage du :

- **Lundi 11 mai 2026 au lundi 1 juin 2026**

**La rue des Remparts sera donc fermée à la circulation en journée de 8h00 à 18h00.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier et à la fermeture de rue sera mise en place par le demandeur.

La signalisation pour les piétons devra également être présente.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'avancement du chantier le permettra, l'espace public pourra être libéré sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- Le Responsable du Service Communication de la mairie de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de la commune de SAINT-AIGNAN
- SARL Thomas Moreau

Fait à Saint-Aignan, le 6 mai 2026  
M. Le Maire,



Eric CARNAT